

Div N° 01/2026

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MUNDOLSHEIM,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le code du commerce et notamment ses articles L 310-2 et R 310-8;

Vu la déclaration préalable faite le 19 janvier 2026 par Monsieur Raphael MONTOLIO, Gérant de l'Entreprise TRADING EL, afin d'organiser une vente au déballage le 23 février 2026 à l'Hôtel B&B –à Mundolsheim ;

Considérant que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune dont dépend le lieu de la vente ;

Considérant le caractère complet du dossier transmis,

ARRETE

Article 1er - Monsieur Raphael MONTOLIO, Gérant de l'entreprise TRADING EL est autorisé à procéder à une vente au déballage dans le cadre de Rachat d'or et ce le 23 février 2026. Cette vente se déroulera à l'Hôtel B&B – 4 rue Thomas Edison – 67450 MUNDOLSHEIM.

Article 2. - Ampliation du présent arrêté est transmise pour information et exécution chacun en ce qui le concerne à :

- M. Raphael MONTOLIO – Gérant de Trading EL – 13 rue des Emeraudes – 69009 LYON
- Hôtel B&B – 4 rue Thomas Edison – 67450 MUNDOLSHEIM
- publié sur le site internet de la commune le 10 février 2026 et archives de la mairie

Mundolsheim, le 9 février 2026
Le Maire,



Béatrice BULOUE